



PROCES-VERBAL

BUREAU DU CONSEIL FEDERAL

Réunion du : Jeudi 16 décembre 2010
à : 17h00

Présidence : M. Fernand DUCHAUSSOY

Présents : MM. Christian TEINTURIER, Noël LE GRAET, Jacques LEGER, Henri MONTEIL, Bernard DESUMER

Excusés : MM. Frédéric THIRIEZ, Gervais MARTEL,

Assistent à la séance MM. Jacques LAMBERT, Jean-Pierre HUGUES, Jean LAPEYRE

I. INFORMATIONS DU PRÉSIDENT

- Lettre de Monsieur Lilian THURAM, membre du Conseil Fédéral
Le Président donne connaissance du courrier de M. Lilian THURAM par lequel il fait part de sa démission du Conseil Fédéral pour convenances personnelles

- Primes des joueurs qui ont participé au Mondial de l'Afrique du Sud
Le Bureau indique l'avancement des démarches ont été entreprises auprès des joueurs pour obtenir leur accord de renoncer aux primes auxquelles qu'ils étaient en droit de percevoir dans le cadre du mondial de l'Afrique du Sud. Le Président déclare, qu'en dehors de M. Marino FACCIOLI qui est chargé du suivi de ce dossier, il est lui-même intervenu auprès de certains joueurs et souligne que le dossier avance bien. Il confirme qu'un Groupe de Travail, composé de MM. Bernard DESUMER, Marino FACCIOLI et d'un membre du Conseil d'Administration de la LFA, va suivre et contrôler l'utilisation au profit du football amateur, de la somme rendue disponible par les joueurs.

- Candidature de la Ligue de Football Professionnel pour le lancement d'une nouvelle chaîne payante sur la TNT
Le Bureau note avec le plus grand intérêt, qu'à la suite de l'appel à candidatures pour le lancement d'une chaîne payante sur le multiplex R3 de la télévision numérique terrestre, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a sélectionné le projet présenté par la L.F.P : « CFoot ». M. Jean-Pierre HUGUES, Directeur Général de la LFP tient à souligner que le CSA a choisi ce projet car il contribuait à la diversité des opérateurs et s'inscrivait dans sa volonté de donner un nouvel élan à la TNT payante.

II. QUESTIONS D'ACTUALITÉ

- Demande du SAFE portant sur le contrat liant la F.F.F. à son nouvel équipementier
M. Fernand DUCHAUSSOY donne lecture du courrier qu'il a adressé à M. Alexandre CASTRO, Président du SAFE, suite à la décision du Bureau du Conseil Fédéral de ne pas donner une suite favorable à la requête de ce syndicat. Il indique qu'il a notamment rappelé au président du SAFE, que les arbitres, en refusant de porter les équipements autres que ceux qui sont prescrits par la FFF, prendraient une décision lourde de conséquence pour l'arbitrage français et pour chacun des arbitres concernés mais également donné au Directeur national de l'arbitrage l'instruction ferme de prendre toutes dispositions, à compter du 1^{er} janvier 2011, en vue de faire face aux conséquences de la décision qui sera prise par le SAFE.

- Lettre du SAFE, concernant les propos tenus par Messieurs DASSIER et ANIGO, Président et Directeur Général de L'O. de Marseille, à l'encontre de l'arbitre de la rencontre Auxerre/Marseille

Le Bureau transmet ce courrier au Conseil National de l'Ethique pour suite à donner.

- Création de l'Association « Union des Acteurs du Football »

Le Bureau note que cette association regroupe l'U.N.F.P, l'U.N.E.C.A.T.E.F, l'Amicale des Educateurs, le G.E.F, l'U.N.A.F, le S.A.F.E, le S.N.A.A.F, l'Association des Médecins de clubs et l'U.N.C.T.F.

- Protocole Financier FFF/LFP

Le Directeur Général de la LFP revient sur le taux servant à calculer la contribution financière du football professionnel au football amateur. Comme l'a précisé le Président de la LFP lors de la réunion du Bureau du 9 décembre 2010, Jean-Pierre HUGUES tient à rappeler que ce taux est de 2,45% et non 2,49% comme il a été indiqué sur le document de synthèse. Il précise que le taux de 2,45% est le pourcentage qui, appliqué à « l'assiette constituée des droits audiovisuels nets de taxe Buffet et des recettes de paris sportifs », correspond bien à une contribution financière de 16 760 K€, laquelle constitue l'unique valeur de référence qui avait été convenue,

Le Bureau,

Procède à un large échange de vues,

Décide de confier le réexamen de cette question au Groupe de Travail chargé de la réforme de la Gouvernance de la Fédération.

- Demande de l'En Avant de GUINGAMP, concernant l'aide financière aux clubs du championnat National

Le Bureau,

Connaissance prise de la demande formulée par l'EN. AVANT de GUINGAMP,

Dit ne pouvoir donner une suite favorable à la requête de ce club.

III. ASSEMBLEE FEDERALE DU 18 DECEMBRE 2010

- Demands du Conseil d'Administration de la Ligue du Football Amateur et de M. Eric BORGHINI, Président du District de la Côte d'Azur, concernant l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010

Le Secrétaire Général porte à la connaissance de ses collègues, les demandes de modification de l'ordre du jour de l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010 qui lui ont été adressées.

Le Bureau,

Compte-tenu que cet ordre du jour a été approuvé par le Conseil Fédéral lors de sa réunion du 26 novembre 2010,

Décide de soumettre pour examen, ces demandes au Conseil Fédéral du 17 décembre 2010.

- Conditions de l'élection du Président de la FFF lors de l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010.

Le Président communique la position du Ministère des Sports qui avait été saisi pour avis, sur les conditions de l'élection du président de la FFF lors de l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010.

Le Ministère précise que le Conseil Fédéral du 23 juillet 2010 qui avait décidé de prolonger le temps nécessaire le mandat du président par intérim élu à cette date, ne saurait constituer un fondement suffisant pour s'écarter des statuts de la fédération et souligne que l'élection du président de la FFF doit intervenir, conformément à l'article 23 des statuts, au cours de prochaine assemblée fédérale, c'est-à-dire celle du 18 décembre 2010,

Le Bureau décide de s'en tenir à cette position pour organiser l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010.

- Réforme de la Gouvernance de la Fédération

Le Bureau note qu'un document complémentaire à celui qui avait été rédigé par le service juridique de la FFF, a été adressé à tous les délégués convoqués à l'Assemblée Fédérale du 18 décembre 2010.

IV. AFFAIRES FINANCIERS

- Préparation de l'équipe des U20

Le Bureau,

Après avoir examiné la demande de son Vice- Président, Christian TEINTURIER, Décide d'allouer une subvention de 80 000 € pour la préparation de l'équipe de France des U20, programmée du 29 juin au 21 juillet 2011 (Réservation des hébergements) étant précisé que cette somme est à prévoir sur le budget 2011/2012

Invite par ailleurs le Trésorier Général, à examiner le budget de préparation de cette équipe pour la présente saison, sur l'exercice 2010/2011.

IV. AFFAIRE JURIDIQUE – DOSSIER DU DIRECTEUR GENERAL ADJOINT, DIRECTEUR DE LA LIGUE DU FOOTBALL AMATEUR

M. Fernand DUCHAUSSOY fait le compte-rendu de l'entretien qu'il a eu avec M. André PREVOSTO le 14 décembre 2010, en présence de Madame Stéphanie DELAFONTAINE, DRH de la FFF.

Le Bureau prend acte de la communication de son Président.

Le Secrétaire Général
H.MONTEIL

Le Président
Fernand DUCHAUSSOY